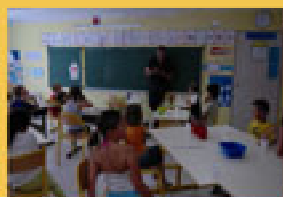


Année scolaire 2009 / 2010



Livret d'accueil des parents de la Calandreta de Mèze

*Une école occitane, associative, laïque, ouverte à tous
Et pratiquant une pédagogie active*



Calandreta de Mesa

Una escola occitana, associativa, laica e dobèrte a totes, amb una pedagogia activa

Avec le soutien de :



la Région
Languedoc
Roussillon



École Cardonilha
Rue des Enfédettes
34140 MÈZE

Tél : 04 67 43 44 10

Email : calandretademesa@gmail.com

Bienvenue à la Calandreta

Chers parents,

C'est une nouvelle étape qui commence dans votre vie et celle de votre enfant avec son entrée à l'école maternelle. Vous avez choisi la Cardonilha pour qu'il débute sa scolarité dans les meilleures conditions, au cœur de la culture et de la langue occitane.

Vous vous posez certainement quelques questions, vous avez peut-être des doutes, et c'est normal. Soyez confiants, les années qu'il va passer seront inoubliables, car l'école sera sa seconde maison, un lieu humain où il s'épanouira dans de bonnes conditions avec une structure pédagogique à son écoute.

Et puis, la Cardonilha, c'est aussi une grande famille de parents qui s'investissent durant toute l'année, pour la bonne marche de l'école, un fameux lieu de rencontre et de solidarité peu commun de nos jours dans les écoles.

C'est avec ces quelques phrases, que nous vous souhaitons la bienvenue.

Les co-présidentes

Annie MANZI et Nawel BENMAHIEDDINE

La communication et l'école

La réalisation de ce livret d'accueil répond tout d'abord à la volonté du Conseil d'Administration de l'association de vous donner des informations pratiques concernant notre école et le mouvement Calandreta en général.

Il s'agit de sa deuxième édition. Il a été complété en fonction des remarques de certains et actualisé pour coller aux événements de l'année scolaire 2009/2010. N'hésitez pas à nous donner votre avis sur ce document d'information, nous en tiendrons compte pour sa réédition l'année prochaine.

Ce livret d'accueil est également au cœur de notre politique de communication et d'information. Nous souhaitons en effet, développer des outils de communication à la fois interne et externe afin de faire connaître et reconnaître les caractéristiques de notre école, au plus grand nombre.

Nous continuons à développer l'utilisation de la messagerie électronique qui nous offre un moyen d'échange fiable, rapide, économique et écologique. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse mail, vous trouverez de l'information dans des boîtes à lettres nominatives dans le couloir de l'école. Nous vous invitons également à consulter régulièrement le tableau d'affichage placé sous le préau.

Comme chaque année, un membre du Conseil d'Administration représente une classe et peut servir de lien entre l'association et les parents d'élèves. N'hésitez pas à le contacter pour toutes les questions ou information sur le fonctionnement de l'association.

Les référents sont:

- | | |
|------------------------|---------------------|
| 1 Classe d'Audrey : | Annie MANZI |
| 2 Classe de Cindy : | Lysiane ESTRADA |
| 3 Classe de Caroline : | Nawel BENMAHIEDDINE |
| 4 Classe de Cyril : | Valérie VARO |

Sommaire

Retour sur un mouvement qui fête ses 30 ans

- Le difficile développement des Calandretas
- La Calandreta de Mèze pas à pas

Le cadre juridique

- Le statut des écoles Calandreta
 - Le principe de la liberté d'enseignement
 - Le contrat d'association
 - Le financement public des établissements privés
- La charte des écoles calandretas
- Un ensemble structuré
 - Les fédérations départementale et régionale
 - La confédération des calandretas

La pédagogie Calandreta

- Le bilinguisme
 - L'immersion linguistique
 - L'attachement à une culture et une ouverture sur le monde
 - Les différents stades d'acquisition de l'occitan
- Une pédagogie active, institutionnelle
- Les cycles scolaires
- La formation des enseignants
 - Des structures de formation propres à Calandreta
 - Le recrutement des enseignants
 - Le déroulement de la formation

S'associer pour faire école

- Un fonctionnement associatif
 - L'assemblée générale
 - Le Conseil d'Administration
 - Les commissions
- Les ressources financières
 - La prise en charge de certaines dépenses par des partenaires
 - Les ressources propres de l'association
 - Les cotisations
 - Les recettes des manifestations
- Le rôle de chacun
 - Les enseignants
 - Le conseil d'administration
 - Les parents
- Le déroulement et l'organisation des manifestations

La diffusion de la culture occitane

- Dans la ville de Mèze
- Dans la famille
- Pour aller plus loin, quelques références

Annexe : Le règlement intérieur de l'école Calandreta la Cardonilha

RETOUR SUR UN MOUVEMENT QUI FETE SES 30 ANS

C'est pour répondre au besoin de sauvegarde et de transmission de la langue occitane que quelques passionnés ont débuté l'aventure à la fin des années 70. Calandreta est un mouvement qui ne cesse de se développer malgré les difficultés.

Le difficile développement des Calandretas

En **1979** à Pau des parents se mobilisent pour créer la 1^{ère} école en langue occitane. Les fondateurs souhaitent une école publique, laïque et gratuite. **Elle prendra le nom de Calandreta qui signifie au sens propre une petite alouette qui ne sait pas encore voler et puis par extension un apprenti.** L'ouverture de cette école sera suivie de celles de Béziers, Toulouse, Montpellier, Oloron... avec comme perspective une intégration rapide dans le service public de l'Education Nationale.

Depuis les débuts de Calandreta, la prise en charge de ces écoles par l'Education Nationale a été demandée aux gouvernements successifs, avec peu de succès.

En septembre **1989**, il existe 10 écoles Calandreta.

Le **25 juin 1992**, les députés votent « La langue de la république est le français ». C'est une date noire pour Calandreta.

A la rentrée **1993**, il y a 17 écoles en activité et s'ouvre le centre de formation APRENE pour les enseignants de Calandreta.

En **1994**, le Ministre de l'Education Nationale François Bayrou propose pour les écoles Calandreta, dans le cadre de la loi de décembre 1959, le statut **d'école privée sous contrat d'association avec l'Etat.**

Les Calandretas sont ainsi officiellement reconnues comme des écoles de promotion de l'enseignement de la langue régionale. Le caractère propre des Calandretas est constitué du bilinguisme par immersion qui implique des effectifs réduits, de la pédagogie innovante et de la laïcité.

En **1997** s'ouvre le 1^{er} collège Calandreta à Grabels.

En **juillet 1998**, un rapport remis au Premier Ministre sur les « Langues et Cultures régionales » propose d'avancer vers un nouveau statut « d'Etablissement d'Intérêt Public » qui correspond à une revendication des Calandretas.

En **avril 1999**, la France signe la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires et le Ministère de l'Education Nationale ouvre des négociations visant à doter les Calandretas d'un statut public.

Mais la décision en **mai 1999** du Conseil Constitutionnel déclarant que la charte européenne des langues minoritaires est incompatible avec la Constitution française, annule tous les espoirs d'un nouveau statut plus favorable.

Le **22 octobre 2005**, à Carcassonne s'organise une grande manifestation en faveur de l'occitan. Le **17 mars 2007**, à Béziers se sont 20.000 personnes qui sont dans la rue pour demander l'augmentation des moyens pour enseigner l'occitan à l'école.

Le **21 juillet 2008**, la réforme constitutionnelle adoptée par le Congrès à Versailles fait entrer dans l'article 75 de la Constitution l'appartenance des langues régionales « au patrimoine de la France ». L'espoir renaît.

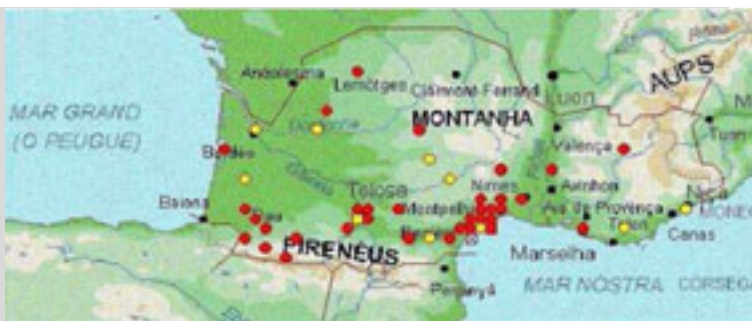
Le samedi **24 octobre 2009** une nouvelle grande manifestation en faveur de l'occitan a réuni près de 25.000 personnes à Carcassonne. Une délégation mézoise a participé à cette journée « **per la lenga occitana !** ».



Le mouvement Calandreta en quelques chiffres :

En septembre 2009, sur l'aire occitane qui couvre 17 départements on compte :

51 écoles
2 collèges (Montpellier et Pau)
2734 enfants scolarisés
182 instituteurs et professeurs
223 employés non enseignants



La Calandreta de Mèze pas à pas.

En **1996** s'ouvre la première classe PS2 et MS avec une dizaine d'enfants dans un local du quai Descornut. La cour de récréation se trouvait au boulodrome à côté.

En **1997**, l'école déménage dans l'ancienne halte garderie près de la plage. En **1998** s'ouvre une deuxième classe construite par les parents.

En **2000**, une troisième classe dans le poste de secours de la plage.

En **2001**, la première tranche de l'école actuelle démarre. En **2002**, elle sera suivie de la construction de deux classes supplémentaires et d'un préau. En **2005**, s'achève la dernière tranche.

En **2006**, suite à un incendie, la partie préfabriquée de l'école est reconstruite en dur.

En **2008**, l'école comptait 85 enfants de la petite section (PS) de maternelle jusqu'au CM2. L'équipe pédagogique est constituée de quatre enseignants ainsi qu'un demi-poste d'enseignant de français. A la rentrée **2009**, l'école a 96 élèves.

La Calandreta de Mèze doit son nom à l'obstination d'une Cardonilha (Chardonneret) qui a décidé d'élire domicile dans l'école.

LE CADRE JURIDIQUE

Le statut des écoles Calandreta

Des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

Le principe de la liberté d'enseignement :

Dans une décision rendue le **23 novembre 1977**, le Conseil Constitutionnel a considéré que la liberté d'enseignement faisait partie des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Trois lois fondamentales fixent le statut juridique des établissements d'enseignement privés : la loi Gobelet du 30 octobre 1886 relative à l'enseignement primaire, la loi Falloux du 15 mars 1850 sur l'enseignement secondaire, la loi Astier du 25 juillet 1919 sur l'enseignement technique.

La loi n°59-1557 du 31 décembre 1959, dite loi « Debré » a permis de définir les rapports actuels entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, instituant un certain équilibre.

Les établissements privés peuvent être hors contrat ou bien liés à l'Etat par un contrat simple ou un contrat d'association.

Le contrat d'association :

Il s'est généralisé et témoigne d'un fort rapprochement des établissements d'enseignement privé avec l'Etat : l'enseignement est dispensé dans les mêmes conditions que dans un système public et les professeurs ont la qualité d'agents publics. Les pouvoirs publics prennent en charge tout ou partie des dépenses de fonctionnement des établissements privés en échange d'obligations de service public.

Les conditions préalables à la signature d'un contrat d'association sont exigeantes : un besoin scolaire reconnu doit exister, les locaux et installations doivent être appropriés. L'établissement est tenu de dispenser les enseignements selon les règles et programmes de l'enseignement public. Les enseignants de ces établissements sont recrutés par concours selon les mêmes modalités que les enseignants du secteur public.

Tous les établissements privés sont contrôlés par l'Etat et sont soumis à un régime d'inspection. Il porte sur le respect des programmes et horaires d'enseignement ainsi que sur le respect total de la liberté de conscience des élèves. Les enseignants font en outre l'objet d'une notation pédagogique.

Le financement public des établissements privés :

Tous les établissements privés d'enseignement peuvent obtenir des financements publics dans les conditions fixées par la loi.

Pour les établissements privés sous contrat, l'Etat prend en charge la rémunération des personnels enseignants, les charges sociales et fiscales incombant à l'employeur ainsi que sur les dépenses de formation initiale et continue des enseignants.

Les collectivités locales participent quant à elles au fonctionnement matériel des classes sous contrat sous forme de forfait.

La charte des écoles calandretas

A la base du projet et de la méthode pédagogique des écoles calandretas, il y a un texte fondateur appelé la Charte. Chaque école doit la respecter.

Préambule

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Charte Européenne des langues minorisées, affirment le droit à la différence, le droit de chacun à l'expression dans sa langue d'origine, dont découle le droit à l'enseignement dans cette langue. C'est en référence à ces textes fondamentaux que Calandreta entend situer son action, en développant un esprit de tolérance et de respect de la différence.

I – Objectifs

Calandreta a pour objectif de transmettre la langue occitane en assurant la scolarisation des enfants en Occitan dès l'école maternelle. Calandreta entend instaurer les conditions d'un véritable bilinguisme débouchant sur une ouverture aux autres langues et cultures, en particulier les langues et cultures romanes.

II – Pédagogie

L'Occitan est langue enseignante et enseignée. Calandreta utilise la méthode d'immersion en école maternelle. Les apprentissages fondamentaux se font en Occitan et le Français est réintroduit progressivement de façon individualisée chez l'enfant à l'école primaire. L'Occitan enseigné dans chaque Calandreta est celui utilisé dans son environnement géographique et humain. La connaissance de l'ensemble linguistique Occitan se fait progressivement dans le primaire. Le système graphique adopté par la Calandreta est le système graphique de l'Institut d'Etudes Occitanes (I.E.O), ceci dans un but d'inter-compréhension. L'accent est mis sur l'appartenance de l'Occitan à la famille des langues romanes. Calandreta utilise des méthodes de pédagogie active. Le vécu et l'environnement de l'enfant sont partis prenants de l'enseignement, ce qui permet la prise en compte de la parole de l'enfant dans la vie et la gestion de la classe. Les instructions officielles de l'Education Nationale sont respectées et le niveau scolaire des enfants doit être conforme à ces instructions. Il ne faut pas séparer les deux aspects linguistiques et pédagogiques : c'est la rencontre des deux qui est identifiable sous le vocable " Calandreta ".

III - Environnement culturel

Calandreta entend développer l'utilisation de l'Occitan comme langue véhiculaire dans tous les aspects de l'école. Calandreta souhaite que les parents créent au sein de la famille un climat propice à l'expression en langue occitane dans la vie quotidienne. Calandreta s'engage en conséquence à favoriser l'approche de la langue et de la culture et à promouvoir toute initiative en ce sens.

IV – Statuts

Calandreta est une école gratuite et laïque qui assure un service public d'enseignement en Occitan. Elle est indépendante de toute organisation politique, syndicale ou religieuse. Calandreta est une Association qui instaure une collaboration effective dans la mise en place et le développement de son projet avec les collectivités territoriales, les enseignants et les parents.

Conclusion

Cette Charte définit les principes communs à l'ensemble des Calandretas signataires, affiliés à la Confédération des Calandretas. Elles adhèrent à ces différentes dispositions et s'engagent à les respecter. Toute nouvelle Calandreta doit être affiliée à la Confédération, adhérer à la présente Charte et s'engager à en respecter les termes.

Un ensemble structuré

Les associations locales Calandreta sont toutes affiliées à la Confédération occitane des écoles associatives laïques Calandreta. Elles forment des regroupements fédéraux au niveau départemental et régional.

Les fédérations départementales et régionales :

La Calandreta de Mèze avec les autres écoles du département de l'Hérault relèvent de la fédération départementale.

Elle appartient également à la Fédération régionale qui est un lieu de rencontre pour les associations locales et pour les associations préfiguratives porteuses de projets d'ouvertures de calandretas.

La fédération régionale est quant à elle l'interlocuteur du Conseil régional. Elle gère les subventions qu'elle reçoit et les répartit entre les écoles. De plus, elle se charge des relations avec l'Académie pour tout ce qui concerne les dossiers des enseignants dont elle a la gestion administrative.

Anne Milhau, fondatrice de la Cardonilha de Mèze, membre d'honneur est également membre des fédérations départementale et régionale.

La Confédération des Calandretas :

Les fédérations régionales et départementales ainsi que les associations locales sont toutes affiliées à la « Confédération occitane des écoles associatives laïques calandretas ». Cette dernière garantit l'identité des Calandretas grâce à l'agrément qu'elle leur accorde.

La Confédération des Calandretas représente les écoles et fédérations auprès des pouvoirs publics. C'est elle qui, en relation avec les Fédérations Régionales, mène les négociations qui touchent aux effectifs et au nombre de postes auprès du Ministère de l'Education Nationale. Elle aide les associations à résoudre des difficultés relatives aux finances, au personnel enseignant, à la gestion des associations. Elle anime le mouvement par le biais de congrès confédéraux ou par la gestion des centres de formation Calandretas. Elle sert d'interface avec les collectivités territoriales, établit des partenariats avec d'autres mouvements proches, fait un travail de prospective et de recherche pour un développement quantitatif et qualitatif du mouvement.

La Confédération des calandretas est composée d'un Bureau, d'un Conseil confédéral comprenant des personnes représentant trois collèges (présidents des fédérations régionales, responsables d'écoles, enseignants) et d'une équipe de salariés permanents.

Confederacion Occitana de las Escòlas Laïcas Calandretas	Maison de l'Occitanie, Espace Jacques 1er d'Aragon, 117 rue des Etats Généraux 34000 Montpellier tel : 04.67.06.81.10 - fax : 04.67.06.81.12
Federacion Regionala de las Calandretas de Lengadòc	7 rue Franklin 34500 Béziers tel : 04.67.28.67.18 - fax : 04.67.28.67.18
Federacion Departamentala de las Calandretas d'Erau	Maison de l'Occitanie, Espace Jacques 1er d'Aragon, 117 rue des Etats Généraux 34000 Montpellier tel : 04.67.06.81.13 - fax : 04.67.06.81.12

LA PEDAGOGIE CALANDRETA

Calandreta a pour objectif d'installer les conditions d'un véritable bilinguisme en transmettant l'occitan aux côtés du français. Calandreta développe également une pédagogie active, dite institutionnelle.

Le bilinguisme

L'immersion linguistique :

Calandreta est une école qui utilise la méthode d'immersion linguistique dès la maternelle, afin de valoriser et de développer les capacités d'enfants très jeunes à acquérir une deuxième langue et de maîtriser deux langues de façon équivalente. Avec l'immersion linguistique, l'occitan sert à enseigner des disciplines non linguistiques, comme les mathématiques, l'histoire-géographie. **L'occitan est langue d'enseignement et langue enseignée.**

A Calandreta, la pratique du bilinguisme précoce ouvre naturellement aux autres langues et cultures romanes et à toutes les autres. Dès la maternelle, il y a une sensibilisation à la diversité linguistique avec le programme « **Musique de Langues** ». En primaire, le programme « **Familhas de Lengas** » apporte une étude plus approfondie des correspondances entre les langues, ce qui amène les enfants à découvrir la diversité dans le respect des différences.

L'attachement à une culture et une ouverture sur le monde :

Le bilinguisme marque l'attachement à une culture et à un territoire. C'est aussi une ouverture sur le monde et les autres

A l'opposé de la notion de repli identitaire, le bilinguisme précoce façonne des enfants curieux des autres et des autres cultures. Il favorise en particulier l'apprentissage des langues étrangères, dont la connaissance aujourd'hui est une nécessité.

En plus de l'acquisition d'une deuxième langue, et les avantages pratiques que cela confère, l'éducation bilingue débouche sur une véritable ouverture pluriculturelle, sur la pratique de **l'interculturalité** et sur une double lecture du monde et de la réalité. C'est tout le contraire du repli et de l'enfermement. Le bilinguisme ouvre aussi des perspectives de plurilinguisme. L'enfant qui acquiert une deuxième langue améliore sa première langue et peut facilement en acquérir d'autres.

Les différents stades d'acquisition de l'occitan :

Il y a trois stades dans l'acquisition d'une langue :

- 1) Le seuil de compréhension
- 2) Le seuil de communication
- 3) Le seuil de conceptualisation.

Le seuil de compréhension est, en général, rapidement atteint dès la petite section de maternelle par l'utilisation constante d'une langue dont le vocabulaire est en relation directe avec le vécu quotidien de l'enfant, ses centres d'intérêts immédiats et ses compétences.

Ce n'est que lorsque le **seuil de communication** a été atteint, en particulier au niveau des institutions pédagogiques, que l'échange enfant-enseignant peut se faire en occitan et que la langue prend son sens réel de vecteur d'enseignement et d'outil pour l'acquisition du savoir.

Le **seuil de conceptualisation** est en général atteint avant la fin de la scolarité en maternelle. Ce n'est qu'à ce stade que l'enfant peut avoir une utilisation complexe de la langue tant dans son rôle d'outil que dans son utilisation à des fins scientifiques (mathématiques par exemple). L'enfant est alors en situation optimale pour l'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des opérations mathématiques de base.

Les écrits travaillés en classe, jusqu'à la fin du CP sont en occitan. Ceux-ci sont pour la plupart des productions d'enfants.

En apprenant à lire l'occitan, ils apprennent à lire. Le français est introduit progressivement à partir du C.E.1, comme langue enseignée et comme langue d'enseignement : certains apprentissages peuvent se faire en français afin d'acquérir le vocabulaire technique nécessaire. Un enseignant distinct est porteur de chaque langue.

Cette démarche pédagogique s'inspire de travaux de linguistes et psycholinguistes et d'expérience d'écoles étrangères, canadiennes en particulier, pratiquant le bilinguisme par immersion.

Une pédagogie active

Calandreta utilise une pédagogie active, institutionnelle, inspirée des techniques Freinet. Ses objectifs sont de contribuer à l'épanouissement de l'enfant, d'assurer son développement cognitif, d'apprendre à apprendre, de lui permettre d'acquérir des connaissances, des savoirs, des savoirs-faire en adéquation avec les programmes de l'Education Nationale.

Les institutions mises en place à l'école sont des moments ritualisés. Les plus importants sont :

- Le « **qué de nouou ?** » (**quoi de neuf ?**) : c'est un moment privilégié d'échange à partir du vécu des enfants du groupe. L'enfant s'habitue à s'exprimer oralement dans un groupe.
- Le « **bilanç meteo** » (**le bilan météo**) : il se fait au cours du regroupement de fin de journée. Les enfants expriment par un geste, main ouverte « **soleh** » (**soleil**), ou main entre ouverte « **nivol** » (nuage), poing serré « **auratge** » (**orage**) leur vécu de la journée.
- Le « **conselh** » (**le conseil**) : c'est l'institution de régulation et de prises de décision. Il a lieu une fois par semaine. Il comporte des règles précises : lever la main pour prendre la parole, écouter les autres. Un président donne la parole et mène le conseil, un secrétaire prend des notes. Le conseil se compose de plusieurs temps : les informations, les propositions, les questions, les critiques et les félicitations. C'est là que sont élaborées les lois de la classe.



- Les « **mestiers** » (**les métiers**) : il s'agit de la prise en charge par les enfants des tâches collectives, leur permettant de se responsabiliser, c'est au conseil que se font les propositions et le choix du métier.
- Les « **talhiers** » (**les ateliers**) : les activités sont choisies par les enfants parmi plusieurs propositions selon leurs désirs.
- Les « **cenchas** » (**les ceintures**) représentent le système d'évaluation de la petite section au CM2 de chaque élève. En Calandreta il n'y a pas d'évaluation par les notes, qui peuvent être vécues comme une sanction chez un élève en difficulté. La ceinture valorisera les compétences de l'enfant et ses savoirs faire. Elles permettent l'auto-évaluation des enfants.

Le fait d'avoir une ceinture pour chaque matière, permet à l'enfant d'aller à son propre rythme et de s'alimenter devant sa demande. Il n'y a pas de blocage, car le changement de ceinture s'effectue lorsque l'enfant et l'institutrice sentent que c'est le bon moment.

Les ceintures sont concrétisées par des couleurs reportées sur le graphisme d'une fleur pour les maternelles et sur un tableau des ceintures pour les primaires.

Il y a des ceintures en numération, opérations, lecture, écriture et production d'écrits, géométrie – mesure, tenue des cahiers, comportement respect des règles, sport et mathématiques.

Au niveau de la maternelle, elles commencent au rose clair (pétale de la fleur) pour terminer sur gris (racine de la fleur) en passant par le rose foncé (cœur de la fleur). Elles prennent en compte la numération, la reconnaissance, le graphisme et la lecture.

Pour les primaires, elles sont définies ainsi :

CP : ceinture blanche

CE1 : ceinture jaune

CE2 : ceinture orange

CM1 : ceinture verte et bleue

CM2 : ceinture marron et noire

Toutes les couleurs sont affichées sur un tableau, ainsi que la progression à suivre : chacun se voit progresser, grandir, et sait où chercher de l'aide. Les ceintures permettent d'établir les groupes de travail pour telle ou telle matière, selon les besoins et de distribuer les tâches à accomplir.

- La « **moneda** » (**monnaie intérieure**) : il s'agit d'une monnaie interne à la classe, qui permet de réguler les problèmes et de valoriser les enfants. Elle peut être gagnée par le travail scolaire, les métiers ou par la vente au marché. Les comportements inappropriés sont sanctionnés par des amendes payables dans cette monnaie.

Chaque année scolaire la monnaie change. Cette année il s'agit **des étoiles de mer « las estelas de mar »**.

- Le « **merchat** » (**marché**) : il a lieu une fois par semaine et permet d'acheter ou de vendre ce que l'on veut : des dessins, des objets fabriqués à la maison... L'enfant y pratique spontanément le calcul mental.
- Le « **jornal de classa** » (**journal**)
- La « **correspondència** » (**la correspondance**) avec d'autres élèves d'écoles calandretas
- Les « **classas de descobiertas** » (**classes de découverte**) : il s'agit de séjours pédagogiques durant l'année scolaire. Ce séjour est préparé avec les enfants. C'est un moment très riche pour l'enfant et la classe. Il y vit des choses nouvelles en dehors du contexte de l'école (ouverture sur l'extérieur) et du milieu familial (développement de l'autonomie). C'est une expérience de groupe très importante qui permet souvent de créer de nouvelles relations entre les participants. Tous ces moments vécus sont exploités au retour de la classe.



Les cycles scolaires

Les cycles définis par l'Education Nationale sont appliqués à Calandreta, le bilinguisme et la pédagogie active permettant une approche différente de ceux-ci.

Cycle 1 (petite, moyenne et grande section de maternelle) : cycle des apprentissages premiers :

Les principaux objectifs de ce cycle se déclinent en trois axes :

- **Apprentissage dans tous les domaines** : lecture, graphisme, mathématiques, repères dans l'espace, jeux sportifs, éveil sensoriel avec une progression dans l'année

- **Vie sociale** : l'enfant apprend à respecter les lois de la classe et de l'école, à se structurer dans l'espace et dans le temps, à gagner en autonomie
- **Installation du bilinguisme par l'immersion** : dans un bain de langue permanent le bilinguisme s'installe de façon progressive.

Cycle 2 (grande section, C.P, C.E.1) : cycle des apprentissages fondamentaux :

Dans ce cycle les enfants entrent dans le monde de l'écrit. L'apprentissage de la lecture étalé sur tout le cycle 2, suivant les instructions de l'Education nationale. Les calandrons vont apprendre à lire dans deux codes différents : en occitan et en français. Il n'y a pas d'antagonisme entre la lecture en français qui est surtout travaillée en fin de cycle 2 et la lecture en occitan. Cela se fait naturellement. L'une sert l'autre.

Cycle 3 (C.E.2, C.M.1, C.M.2) : cycle des approfondissements :

Pendant le cycle 3, tout le travail du cycle précédent se poursuit et s'approfondit à l'aide de techniques donnant sens aux apprentissages.

- **La correspondance** : on écrit pour être lu et on lit ce que les correspondants ont écrits
- **Le texte présenté librement**, choisi, mis au point par la classe et socialisé par le journal de la classe
- **La recherche** s'exerce de la même façon sur le réel pour les mathématiques
- Dans le cadre du programme de calandreta intitulé « **Famille de langues** » (latinitas), une sensibilisation au phénomène de compréhension immédiate de langues sœurs de l'occitan a lieu dès le C.E.2.

Pour l'année scolaire 2009 / 2010, à la Calandreta de Mèze les effectifs sont répartis de la façon suivante :

- PS1 / PS2 :	26	Audrey DI CARLO
- MS / GS	27	Cindy FRANCO
- CP / CE1	20	Caroline DURAND
- CE2 / CM1 / CM2	25	Cyril CAMPOS

La formation des enseignants

Des structures de formation propres à Calandreta :

Un centre de formation pédagogique a été créé en 1992. Il prend en 1994 le nom d'**APRENE** et est conventionné avec l'État en 1997.

APRENE s'intègre aujourd'hui, aux côtés des structures équivalentes des bretons, basques, alsaciens, catalans dans **l'Institut Supérieur des Langues de la République Française** situé à Béziers. C'est l'équivalent des I.U.F.M du secteur public. Il prépare ses étudiants au concours dit C.A.E.R – P.E, organisé par l'Education Nationale pour recruter les enseignants sous contrat et les accompagne pendant l'année de stage qui suit le concours.

En 1996, a été créé un **institut de recherche et d'application pédagogique (LATINITAS)** pour la création d'une méthode pédagogique de l'enseignement des diverses langues de la famille des langues romanes au service des différents pays européens.

Il y a également 3 **Centres de formation pédagogique en Occitan** (CFPO) à Béziers, Orthez et Toulouse. Depuis 1997, à la demande de la Confédération Occitane des Ecoles Calandretas, le CFPO gère la formation continue des enseignants des écoles immersives ABCM, Bressola, Calandreta, Diwan et Seaska. Pour ce qui concerne Calandreta, chaque année le CFPO en partenariat avec Aprene, recueille les souhaits et besoins de formation des enseignants et les organise en plans de formations.

Le recrutement des enseignants en Calandreta :

Tous les ans, APRENE - **Establiment d'ensenhament superior occitan** - recrute des personnes qui veulent devenir professeurs des écoles à Calandreta.

Pour présenter sa candidature à APRENE, il faut :

- Être titulaire d'une licence
- Maîtriser l'occitan oral et écrit. La langue du centre est l'occitan. La majorité des cours se déroulent en occitan. Toute la vie du centre aussi.
- Être à l'aise avec les enfants.
- Se sentir la vocation d'enseigner
- Faire une demande d'inscription à la Jurade pour entrer en formation à APRENE

A l'issue d'une sélection avec des épreuves écrites (occitan, français, mathématiques, et une option parmi histoire-géographie ou biologie – géologie) et un entretien, les personnes retenues entrent comme stagiaire de première année (AI) au centre de formation Aprene. Les candidats acceptés à la jurade pour une fédération régionale des Calandretas deviennent des « **calandrins** »

Le déroulement de la formation :

APRENE enseigne la pédagogie de l'immersion linguistique, et propose une formation complète en trois années :

- **Première année :** les calandrins participent à des stages théoriques à Béziers et partagent des pratiques professionnelles en classe avec un enseignant. Chaque stagiaire est encadré par un « **paisseu** » (tuteur référent) et d'un « **baile** » (l'enseignant qui reçoit le stagiaire dans sa classe).
- **Deuxième année :** c'est une année en responsabilité probatoire dans une classe. En même temps il suit une formation théorique de préparation au C.R.P.E (concours de recrutement de professeurs des Ecoles) en occitan.
- **Troisième année :** Aprene propose un véritable travail de recherche personnelle dans le champ de la pratique pédagogique et didactique. Une fois le concours national réussi, le professeur des écoles stagiaire partage la classe d'un enseignant titulaire. Il devra obtenir par le biais d'une inspection, la validation de l'Inspection Académique. Il deviendra alors Professeur des Ecoles titulaire et sera affecté dès la rentrée suivante sur un poste contractualisé au sein d'une calandreta.

S'ASSOCIER POUR FAIRE ECOLE

Calandreta est un ensemble d'associations autogérées qui vivent de la participation des parents à tous les niveaux. Ils accompagnent le développement de l'école et s'associent aux enseignants pour mener les projets de l'école.

Un fonctionnement associatif

L'association, à laquelle chaque famille est appelée à adhérer, est garante du projet et joue un rôle de gestion afin d'assurer avec les enseignants le bon fonctionnement de l'école. L'implication de toutes les familles est nécessaire au bon fonctionnement de l'école selon la compétence et l'envie.

Comme toute association de type **loi 1901**, la Calandreta de Mèze est gérée par une Assemblée générale (AG) et administrée par un Conseil d'Administration (CA) élu en son sein. Un Bureau est également issu du Conseil d'Administration.

Nous avons en projet la réalisation d'une carte d'adhérent, qui sera distribuée à chaque membre de l'association.

L'assemblée générale (AG) :

L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre. Elle approuve les différents rapports (moral, d'activité et financier) et vote les projets et le budget prévisionnel. Elle statue également sur les autres points à l'ordre du jour. Elle procède aussi à l'élection des membres du Conseil d'Administration parmi les adhérents volontaires. Chaque parent y est convoqué quinze jours avant la date de l'A.G et est électeur.

Des **A.G extraordinaires** peuvent se tenir en fonction des nécessités de l'actualité.

Le Conseil d'Administration (CA) :

Il est l'organe de décisions et le représentant de l'association.

Ses membres sont élus sur cooptation lors d'une assemblée générale. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers tous les ans. Au sein même du CA sont élus les membres du bureau : président, vice président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et trésorier adjoint.

Il se réunit tous les premiers mardis de chaque mois. Un ordre du jour y est présenté et bon nombre de décisions y sont prises.

Le directeur de l'école et une personne du corps enseignant y participe obligatoirement. Certaines personnes extérieures à l'école peuvent aussi y participer en fonction de l'ordre du jour et sur invitation préalable, comme des représentants de la Mairie de Mèze, d'autres associations, des parents...

Après chaque Conseil d'Administration, un compte-rendu est affiché au panneau d'information réservé à cet effet dans l'école. Il est également envoyé par mail, à chaque adhérent ayant donné son adresse mail ou remis dans les boîtes à lettres attribuées à chaque famille.

Les membres actuels du Conseil d'Administration sont :

Annie MANZI -Co-présidente	Nawel BENMAHIEDDINE - Co-présidente
Pascaline PELANDRA - Secrétaire	Valérie VARO - Trésorière
Sonia ROUMEAS - Co-trésorière	Magalie BYRICKI - Cotisations
Lysiane ESTRADA - Communication	Stéphane PERENNES - Commission Bricolage
Dominique VAYSSE - Assurances	Aleksandra DEMAZY - membre actif
Christelle SOL - membre actif	Cyril CAMPOS - Directeur

Les commissions :

Au sein de l'AG, certaines commissions sont proposées et mises en place par le CA. Elles sont un lieu de réflexion, de propositions et d'actions. Elles travaillent en lien avec les parents et les enseignants.

Il y a plusieurs commissions : bricolage, juntada, rescambis, manifestations.

- Les **commissions bricolage et manifestations** regroupent les parents inscrits pour l'organisation de la manifestation et au moins un membre du Conseil d'Administration.
- Les **juntadas** réunissent les enseignants et certains membres du CA
- Les **rescambis** réunissent les enseignants et les parents d'élèves. Ce sont des réunions d'information thématiques.



Les ressources financières

Les sources de financement de l'école sont multiples. Elles dépendent de la nature de la dépense.

La prise en charge de certaines dépenses par des partenaires :

- Le salaire des enseignants est pris en charge par l'**Etat** du fait de la contractualisation.
- La **Mairie de Mèze** est une source importante de financement de l'école. Elle alloue pour l'achat des fournitures pour chaque enfant mézois inscrit en Calandreta, une somme identique à celle attribuée aux enfants des écoles publiques, soit **40€**. Elle prend également à sa charge l'essentiel des frais de fonctionnement de l'école (eau, électricité, maintenance et location du

photocopieur) ainsi que les salaires du personnel communal affecté à l'école. Cet engagement financier a été fixé dans une convention signée en mars 2008 entre la Mairie et l'association pour une durée de trois ans. Cette convention est renouvelable. La Mairie est enfin caution avec la **région Languedoc Roussillon** des trois emprunts contractés par l'association pour la construction de l'école.

- Les **fédérations départementales et régionales** des Calandreta participent quant à elles au remboursement des deux premiers emprunts à hauteur de 25.000 € par an pendant 15 ans.

Les ressources propres de l'association :

L'**association** gère intégralement les locaux et la cour de l'école dont elle est propriétaire. La conception, la construction et l'entretien permanent des locaux représentent le poste de dépense le plus important en dehors des budgets pédagogiques et de fonctionnement. **Il faut environ 15.000 € par an à l'association pour faire face à ses dépenses.**

Les ressources de l'association proviennent des cotisations et des manifestations.

Les cotisations :

Chaque parent devient adhérent de l'association en payant annuellement une cotisation.

Les cotisations sont de **120 € par famille** (60€ par adhérent ou par famille mono parentale) pour l'année civile, c'est-à-dire du **1^{er} janvier au 31 décembre**.

Pour les nouveaux parents, il y a donc 40€ à donner lors de la première rentrée des classes. Ils représentent la part de cotisation du premier trimestre de l'année scolaire (dernier trimestre de l'année civile).

Pour chaque élève, une somme de **18€** est demandée. Il s'agit d'une cotisation reversée à la Fédération départementale des calandretas.

Ensuite, par enfant une somme de **25€** est demandée pour financer les sorties et petits achats durant l'année scolaire.

Pour les enfants non mézois, la somme de **40€** est également demandée aux parents dans la mesure où ces derniers ne sont pas pris en compte par la Mairie de Mèze.

Les recettes des manifestations :

Au cours de l'année, de nombreuses manifestations se déroulent et mobilisent systématiquement les parents d'élèves. Sans cet apport financier, représentant un pourcentage important des ressources de l'association, l'école ne peut survivre.

Le rôle de chacun

Les enseignants :

Comme tous les professeurs des écoles du secteur public, ils définissent à partir des programmes de **l'Education Nationale** le programme scolaire de chaque classe. Ils sont les garants de la pédagogie Calandreta.

Le projet pédagogique de l'école pour 2009 /2010 est les cultures du monde (faune, flore et civilisations du monde).

De plus, en Calandreta, l'équipe enseignante participe très souvent aux diverses manifestations organisées par le CA durant le week end ou bien pendant les vacances scolaires.

L'équipe enseignante est aussi organisatrice de projets ludo-pédagogiques faisant participer les enfants à de nombreux événements : kermesse, carnaval, regroupements de calandrions, voyages scolaires etc... Les enseignants participent aussi à la gestion de l'école, puisqu'ils sont représentés à chaque Conseil d'Administration.

C'est aux enseignants que les parents doivent s'adresser en cas de problème scolaire...

Le Conseil d'Administration :

En plus de la gestion de l'école, le CA est en interconnexion permanente avec l'équipe enseignante concernant les projets pédagogiques, le recrutement des enseignants, les inscriptions des élèves... Le contrat d'association avec l'Etat est signé par le directeur et la présidente de l'association.

C'est au CA que les parents doivent s'adresser pour des questions administratives concernant les cotisations, les manifestations, les commissions etc....

Les parents :

Ils sont membres actifs dans l'association et à ce titre, ils doivent impérativement participer aux assemblées générales et aux diverses commissions. Ils peuvent également intervenir pour l'animation d'activités scolaires ou para scolaires, selon le projet pédagogique et les besoins de l'enseignant.

Ils peuvent aussi proposer au CA des projets et apporter leurs compétences.

Ils doivent enfin participer aux nombreuses manifestations de l'école, afin d'assurer le bon fonctionnement budgétaire de l'école.



Le déroulement et l'organisation des manifestations

Si généralement Calandreta se greffe sur une manifestation déjà existante et se propose de vendre des gâteaux et boissons au profit de l'école, elle organise aussi elle-même certaines fêtes. Elle participe également à des manifestations de la commune pour montrer son attachement à la vie locale.

Chaque membre du CA est responsable d'une manifestation qu'il gère du début à la fin aidé par une équipe de parents et/ou d'enseignants volontaires.

Une réunion est organisée en amont par le membre du CA, afin de définir les besoins et les tâches de chacun pour le bon fonctionnement de la manifestation. Les parents inscrits à la manifestation doivent participer aux différentes réunions de préparation. Ensuite, à la date de l'événement, chaque parent est supposé connaître sa tâche et ses responsabilités durant la journée. Il est donc important de ne pas se désister sans prévenir ou de se faire remplacer par une autre personne.

Concrètement, les manifestations incluent les réunions de préparation, les achats, l'installation, le déroulement de la manifestation avec la vente des produits et enfin le nettoyage et le rangement. Toutes ces étapes sont essentielles.

Il y a environ une quinzaine de manifestations par an. Dans l'année certaines manifestations peuvent être annulées pour des raisons climatiques ou supprimées par les organisateurs... Il est donc nécessaire d'imaginer de nouveaux partenariats ou de nouvelles actions et animations pour financer le développement de l'école.

Chaque famille s'engage à participer à 4 manifestations minimum, et à confectionner des gâteaux pour les autres.

Voici une liste prévisionnelle des manifestations pour 2009 / 2010 :

5 septembre	La journée des associations mézoises
17 octobre	Spectacle de Mauresca
18 octobre	Spectacle de Magie
31 octobre	Récolte des châtaignes
1 ^{er} novembre	Vente des châtaignes
8 Décembre	Présentation de la cuvée Calandreta
12 décembre	Téléthon
18 décembre	Noël
De 15/11 au 24/12	Paquets cadeaux chez Jouets Club Balaruc
mars	Carnaval à Sète
1 ^{er} et 8 mai	Cavalcade
mai	Fête de la ruralité
16 mai	Les rencontres de la chanson occitane
4 ou 11 juin	Jeux languedociens
Juin	Récolte de cerise à Lamalou
Juin	La fête des fanfares à Montpellier
25 juin	Kermesse
12 août	La soirée d'été Calandreta

La diffusion de la culture occitane

Dans ville de Mèze

Les parents ont toujours cherché à impliquer la municipalité qui a répondu favorablement pour aider la Calandreta dans les limites imposées par la loi. L'association considère que la langue et son enseignement ne sont pas uniquement du domaine privé. Elle concerne toute la société. C'est pourquoi les parents s'attachent à la diffusion de la culture occitane dans la ville en organisant des manifestations occitanes pour un large public ou en s'associant à certaines festivités, leur apportant la couleur occitane.

Dans la famille

Calandreta souhaite amener les parents à créer au sein de la famille un climat propice à l'expression de la langue occitane. D'où l'intérêt des cours de langue occitane pour adultes qui sont mis en place chaque année par le « **Cercle occitan de Mèze** ». Les parents doivent valoriser le choix linguistique qu'ils ont fait pour leur enfant (bibliothèque, CD en oc à la maison...). A travers l'école, les parents découvriront des facettes méconnues de la langue occitane.

Pour aller plus loin – en savoir plus

Le CIRDOC

Le **Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan** est à la fois une Médiathèque et une vitrine de l'identité occitane. Héritier du Centre International de Documentation Occitane (CIDO) fondé en 1975 par Yves Rouquette, Robert Sirc et Jacques Boisgontier, dont il dispose en partie des collections, le CIRDOC est historiquement la première médiathèque à vocation interrégionale exclusivement consacrée à la langue et à la culture occitane.

Etablissement public placé sous la direction de deux partenaires fondateurs que sont la Région Languedoc-Roussillon et la Ville de Béziers, le CIRDOC dispose de fonds d'une richesse exceptionnelle sans équivalent dans le domaine de la langue occitane, tant par la quantité que par la variété des documents conservés. Ce patrimoine enrichi de façon permanente, à travers une politique d'acquisitions renforcée a pour but d'être une mémoire vivante ouverte à la curiosité de tous, en particulier des scolaires, des étudiants et des chercheurs. La mission fondamentale du CIRDOC est de mettre en sécurité le patrimoine occitan, de le structurer pour en proposer la consultation à tous.

Outre cette mission, le CIRDOC développe une politique de soutien à la création de la mémoire occitane contemporaine. Pour ce faire, il priorise l'emploi de l'occitan pour chaque activité.

La médiathèque est ouverte le mardi et le mercredi de 14h à 18h ainsi que le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle peut être ouverte sur rendez-vous à la demande des chercheurs.

Lo CIRDOC - 1bis Boulevard Du Guesclin- BP 180 - 34 503 BEZIERS

Tel: 04.67.11.85.10 - Fax: 04.67.62.23.01

Le Cercle Occitan Lo Buou de Mésa

Foyer Municipal, rue Sadi Carnot et La Cavalerie 34140 MEZE

Contact : M. Milhau Jaumet
Tel : 04 67 43 67 17
E.mail : carmil@neuf.fr

Les médias

- **Radio Lengua d'oc** (95.4 FM)
- **France Bleue Hérault** : (100.6 et 101.1 FM) Chaque jour à 6h55 et 8h55
- **F3** région, Viure al País : dimanche à 11h35

Des références bibliographiques et autres...

Pédagogie institutionnelle

- Aux éditions P.E.M.F (06376 Mouans Sartoux cédex)
 - o Célestin Freinet, éducateur de notre temps (2 tomes), Michel Barré
- Aux éditions Matrice (71, rue de Camélias 91270 Vigneux ou en librairie)
 - o De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle, Aïda Vasquez – Fernand Oury, 30 €
 - o Qui c'est l'Conseil ?, Catherine Pochet, 25€
 - o Une journée dans une classe coopérative, René Laffite, 22€
 - o Mémento de la Pédagogie institutionnelle, René Laffite, 30€
- Aux éditions « Champ Social » (rue Clérisseau, Nimes)
 - o Essai de pédagogie institutionnelle, l'école un lieu de recours possible pour l'enfant et ses parents, René Laffite et l'association AVPI
- Aux éditions Pratiques de la coopérative – réseau T.F.P.I (à commander chez Jean Claude Colson : Bt M1 Loubassane, 13090 Aix en Provence)
 - o Glossaire de la Pédagogie Institutionnelle, 1.50€
- Autres lectures proposées
 - o Le lien éducatif, Mireille Cifali, Editions PUF
 - o A quelle heure passe le train, Jean Oury et Marie Depussé, Calmann - Lévy

Bilinguisme

- Enfances Plurilingues, Gilbert Dalgalian, Editions L'Harmattan, 2000
- L'enfant aux deux langues, Claude Hapege, Editions Odile Jacob, 1996
- L'enfant bilingue. Parler deux langues : une chance pour votre enfant,
- Elisabeth Deshays, Editions Robert Laffont, 2003
- L'immersion, une révolution, Jean Petit, Editions Jérôme
- Do Bentzinger, 2001
- L'homme de vérité, Jean Pierre Changeux, Editions Odile Jacob, 2002

ANNEXE : Le règlement intérieur de l'école

Inscription et admission

L'inscription se fait auprès du chef d'établissement.

Sont admis à l'école, les enfants « sans couche », à partir de deux ans et demi et ceci jusqu'à quatre ans (fonctionnement par année civile). Une priorité pourra être donnée aux frères et sœurs des élèves déjà inscrits. Le chef d'établissement mettra en place une convention d'inscription lors d'une entrée en primaire, d'un enfant n'ayant jamais fréquenté auparavant une école calendreta.

Jours et horaires de classe

La Calendreta est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle pratique la semaine des quatre jours selon le calendrier mis en place par les instructions officielles de l'Education Nationale.

Horaires de classe : 9h00-12h00 / 14h00-17h00. Les parents doivent être conscients que l'école n'est pas une garderie et que tout retard nuit au bon déroulement de la scolarité de l'enfant et des activités pédagogiques.

Cantine

Horaires : deux services (12h00-12h45 / 12h45-13h30).

La cantine est assurée par la commune de MEZE. Les repas sont pris à l'école. La facturation est assurée par les Cuisines Centrales Municipales. Il convient donc de se référer à leur règlement. L'encadrement de la cantine est assuré par les agents communaux. Leur responsabilité est donc engagée sur le temps de la cantine.

Toutefois, les inscriptions sont prédéfinies par l'école, le nombre de places disponibles étant donné aux Cuisines Centrales. Les inscriptions doivent être obligatoirement confirmées aux Cuisines Centrales (voir leur calendrier). L'absence à la cantine n'est pas gérée par l'école. Il convient donc de prévenir par téléphone les Cuisines Centrales avant 9h30 .

Les enfants sont admis à la cantine dès la première année de Petite Section en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants dont les parents travaillent (un justificatif pourra être demandé).

Garderie

Le temps de garderie est assuré par le personnel communal. Ce dernier est responsable durant ces différents moments :

- Garderie du matin : 7h45 – 8h50
- Sortie du soir : 17h10 – 17h40

Vacances scolaires

Elles prennent effet aux dates prévues par l'Education Nationale.

Goûter

Il n'y a pas de collation le matin. Le goûter de l'après-midi est à la charge de chaque famille (pas de goûter collectif si ce n'est pour les anniversaires avec l'entente préalable de l'enseignant).

Sorties

Seules les personnes dont le nom figure sur la fiche de renseignements ou autorisées exceptionnellement par écrits, seront autorisées à récupérer les enfants à la sortie de l'école. Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes inconnues du personnel de service aux horaires de sortie.

Seuls les enfants d'élémentaire dont les parents ont signé un accord sur formulaire « sortie des élèves après la classe » seront autorisés à quitter l'école seuls.

Attention, tout enfant présent à l'école après 17h30 et dont les parents n'auraient pas averti le personnel pourrait être confié au maire de la commune conformément à la législation. L'inspecteur de circonscription pourra lui aussi intervenir pour un rappel à la loi.

Sorties pédagogiques

Des classes de découverte ou sorties pédagogiques peuvent être intégrées dans l'organisation de l'enseignement. Elles se font sous la responsabilité du chef d'établissement, des enseignants et du personnel en accord avec les parents. Une prise en charge financière pourra être demandée aux familles. Si l'élève a payé la sortie mais n'y a pas assisté sans justificatif valable (maladie, raisons familiales) nous serons dans l'obligation de retenir la totalité ou une partie du montant payé.

Maladies / Absences

En cas d'absences (brèves ou prolongées) de l'enfant, il convient d'en informer rapidement l'école. Au retour de l'enfant, un justificatif d'absence sera demandé. Pour plus de trois demi-journées pour maladie, un certificat médical sera demandé.

En cas de maladie contagieuse, merci d'informer l'école le plus rapidement possible afin que toutes les mesures nécessaires soient prises sans retard (information, prévention, désinfection éventuelle des locaux...). Les enfants ne pourront reprendre l'école sans présenter un certificat médical de non contagion. Les dispositions de santé prises par l'Education Nationale sont en vigueur à Calandreta.

Médicaments

Il n'y a pas de médecin ni d'infirmière en poste sur l'école et le personnel (enseignant ou autre) n'est pas habilité à administrer un médicament, même homéopathique. En cas de traitement à effectuer pendant le temps scolaire, une ordonnance indiquant la posologie précise et une décharge signée par le médecin et les parents seront demandées.

La présence de médicament n'est donc pas autorisée dans les sacs, cartables et à portée de mains des enfants.

Accidents

En cas d'accident grave, l'école est tenue d'alerter les services d'urgence et de prendre les mesures nécessaires (voir fiche de liaison). Les parents seront prévenus.

Assurance

L'assurance de l'école et de l'association Calandreta couvrent les activités intra scolaires mais ne prennent pas en charge la responsabilité civile et la garantie accident corporel qui sont obligatoires pour les activités facultatives organisées par l'école (sorties, classe de

découverte...).

Les enfants non couverts par ces deux garanties ne pourront participer à ces activités.

Réunions pédagogiques

Des réunions pédagogiques entre l'ensemble des Calendretas d'une part et les écoles de la circonscription d'autre part sont prévues pendant l'année scolaire (l'école ou les classes concernées pourront donc être fermées ces jours-là). Les dates seront communiquées aux parents le plus rapidement possible afin qu'ils puissent s'organiser (voir cahier de liaison).

Divers

Les animaux, mêmes tenus en laisse, ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école. Il appartient à leur propriétaire de les empêcher d'y pénétrer. En cas d'accident la responsabilité de l'école ne saurait être engagée.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Le port de bijoux est déconseillé, l'école ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Téléphone

Les appels téléphoniques doivent être faits hors horaires de classe, lors des récréations (de 10h30 à 11h00 et de 15h30 à 16h00). Un répondeur est à votre disposition pour laisser un message.

Modifications

Des modifications peuvent être apportées par les membres du Conseil d'Administration de l'association, les membres du bureau, l'équipe pédagogique ou suite à une demande d'un parent. Ces modifications seront entérinées par le Conseil d'Administration de l'école ou lors des Assemblées Générales et seront communiquées aux parents par courrier (boîte à lettres, cahier de liaison...).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

